



Action DPC : Programme intégré



533 € TTC

Réf. DPC 98902425017



7 h



Effectif max. par session : 200



Session unique au Congrès ADF 2024 :

EPP 1^{er} tour : 18/11/24 au 28/11/24

Formation Continue : 29/11/24 – de 9h00 à 12h00

EPP 2nd tour : 17/02/25 au 25/02/25

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉREQUIS

Formation à destination des

CHIRURGIENS-DENTISTES EXERÇANT EN FRANCE

soit en libéral, soit en tant que salarié d'un centre de santé dépendant de l'ANDPC, d'un centre hospitalier ou d'un cabinet indépendant.

OMNIPRATICIENS

Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Menée par des praticiens experts de l'antibiorésistance, cette formation vous permettra de :

- ✓ - Savoir identifier certains terrains à risque.
- ✓ - Connaître la conduite à tenir en fonction du risque.
- ✓ - Savoir prendre en charge les complications éventuelles.

RÉSUMÉ

Au cabinet dentaire, les patients dits « à risque » occupent une place de plus en plus importante dans l'exercice quotidien du praticien. Un état général altéré par une pathologie (cardiaque, hépatique, ostéoporose, diabète, cancer, ...), par des prises médicamenteuses multiples (anticoagulants, biphosphonates, ...) ou bien des modifications physiologiques (grossesse, allaitement, personne âgée) sont autant de situations cliniques qu'il faut savoir identifier puis évaluer afin d'agir en conséquence selon les recommandations actuelles. La connaissance précise du terrain à travers un questionnaire médical efficace permet ainsi de détecter les grands risques pouvant entraîner une complication : infectieux, hémorragique, allergique, médicamenteux, ostéonécrose, vital,

Il s'agit alors d'adapter notre prise en charge afin de prévenir tout risque de complication.

Les patients traités par antirésorbeurs osseux sont nombreux, car une de leurs indications majeures est l'ostéoporose. Toutefois, si certaines précautions sont nécessaires, très peu de gestes sont contre-indiqués chez les patients traités pour cette indication en cabinet dentaire. Concernant les patients porteurs de pathologies cardiovasculaires, deux grands risques sont identifiés pour notre pratique : le risque infectieux, avec les patients à risque d'endocardite infectieuse, et le risque hémorragique, avec les patients traités par antithrombotiques.

Nous verrons ainsi les nouvelles recommandations de prise en charge du patient à risque d'endocardite et clarifierons les situations à risque hémorragique ainsi que leur prise en charge. Enfin, la séance s'attardera sur la prise en charge de la femme enceinte ou allaitante ; en effet, la relation intime mère-enfant implique une adaptation de la prise en charge tant technique que médicamenteuse.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Introduction et présentation sur la plateforme formation – via la plateforme de formation

Evaluation des Pratiques Professionnelles – Audit clinique – via la plateforme de formation

Questionnaire d'évaluation des acquis pré-formation – via la plateforme de formation

Présentation de la formation, des formateurs et des objectifs de la formation
En présentiel

Partie 1 : Identification des patients à risque

- *Savoir comment identifier certains terrains à risque à partir du questionnaire médical.*

Partie 2 : Prise en charge du patient avec une pathologie cardio-vasculaire

- Savoir identifier le patient à risque.
- Connaître la conduite à tenir en fonction du risque.
- Savoir prendre en charge les complications éventuelles

Partie 3 : Prise en charge du patient sous bisphosphonates

- Savoir identifier le patient à risque.
- Connaître la conduite à tenir en fonction du risque.
- Savoir prendre en charge les complications éventuelles

Partie 4 : Prise en charge du patient sous antiagrégants ou sous anticoagulants (AOD, AVK) :

- Savoir identifier le patient à risque.
- Connaître la conduite à tenir en fonction du risque.
- Savoir prendre en charge les complications éventuelles

Partie 5 : Prise en charge de la patiente en cas de grossesse ou d'allaitement

- Savoir évaluer les risques.
- Savoir adapter la prise en charge.

Conclusion en salle - Questions / réponses

PAUSE – 3 mois doivent séparer la fin de la formation du 2nd tour de l'EPP

Questionnaire d'évaluation des acquis post-formation – via la plateforme de formation

Evaluation des Pratiques Professionnelles – Audit clinique – via la plateforme de formation

Conclusion du Programme intégré

Questionnaire de satisfaction

Retours des participants sur la formation.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Cas cliniques
- Diaporamas commentés (vidéos)
- Articles à lire et à télécharger
- 2 questionnaires d'autoévaluation
- Forum d'échange avec les formateurs

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



PU-PH en chirurgie orale à Nantes Université et CHU de Nantes et ancienne praticienne des centres de lutte contre le cancer, le **Dr Anne-Gaëlle Chaux** sera la Responsable scientifique de cette formation.

Accompagnée de :

- **Pr Sarah Millot** : Prise en charge du patient avec une pathologie cardio-vasculaire
- **Dr Tarik Kabli** : Prise en charge du patient sous bisphosphonates
- **Dr Bérangère Phulpin** : Prise en charge du patient sous antiagrégants ou sous anticoagulants (AOD, AVK)
- **Dr Emilie Hascoet** : Prise en charge de la patiente en cas de grossesse ou d'allaitement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Avant et après la formation



La comparaison des résultats du questionnaire initial avec ceux du questionnaire final, permet aux participants de mesurer l'acquisition de leurs nouvelles connaissances.



L'audit clinique réalisé au début et en fin de formation sera complété par un plan d'action personnalisé d'amélioration des pratiques, envoyé à chaque apprenant. Les participants sont également invités à répondre à une enquête de satisfaction et à laisser leurs commentaires.

MODALITÉS DE VALIDATION



La formation est validée lorsque le participant l'a suivie dans sa globalité.



Les attestations de fin de formation sont déposées, après clôture de la formation, dans les espaces personnels ADF des participants ayant terminé leur formation.

MODALITÉS PRATIQUES



Durée : 7 heures

- 4 heures d'évaluation des pratiques professionnelles.
- Grille d'audit à remplir en début et fin de formation.
- 3 heures de formation à suivre en présentiel lors du Congrès annuel de l'ADF et à compléter avant la date de fin de session.

FRAIS D'INSCRIPTION

533 €



Inscription

en ligne uniquement
sur www.adfdpc.fr
à partir du **03/06/2024**



Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques qui nécessitent une adaptation de nos services sur les plans pédagogiques, matériel, technique ou humain ? Nous vous invitons à contacter par mail notre service accessibilité accessibilite@adf.asso.fr

Contact



contact@adfdpc-formation.fr



01.58.22.17.20



PRISE EN CHARGE



Les **CHIRURGIENS-DENTISTES LIBÉRAUX** (installés ou remplaçants thésés) et/ou **SALARIÉS DE CENTRES DE SANTÉ CONVENTIONNÉS, EXERÇANT EN FRANCE** (métropole et DOM)

sont éligibles à une **prise en charge par l'ANDPC de 533 €** (versés à ADFDPC-Formation au titre des frais pédagogiques) lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

- ✓ disposer du nombre d'heures nécessaires dans son forfait DPC (à consulter sur agencedpc.fr)
- ✓ être inscrit à la formation auprès d'ADFDPC-Formation.
- ✓ être inscrit à la formation auprès de l'ANDPC.
- ✓ suivre la formation dans son intégralité.
- ✓ remplir à l'issue de la formation l'attestation sur l'honneur de participation.

Après sa formation, le praticien **percevra une indemnisation de 279 € versée par l'ANDPC** sur son compte.



Pour les **SALARIÉS HOSPITALIERS**, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.

